



OSISKO ANNONCE LA CONCLUSION D'UNE ENTENTE DE FACILITÉ DE CRÉDIT RENOUVELABLE DE 100 MILLIONS \$

(Montréal, le 27 novembre 2014) Redevances Aurifères Osisko Ltée (la « Société » ou « Osisko ») (TSX : OR) a le plaisir d'annoncer la conclusion de l'entente de facilité de crédit renouvelable (la « facilité de crédit » ou la « facilité ») de 100 millions \$ avec la Banque Nationale du Canada, annoncée précédemment. La facilité de crédit sera utilisée pour des investissements dans l'industrie minière, y compris l'acquisition de redevances et le financement de flux de métaux précieux. La facilité peut être augmentée de 50 millions \$ à la demande d'Osisko. La facilité de crédit est garantie par les actifs de la Société et aura un terme de deux ans, qui peut être prolongé d'un an à chaque anniversaire.

Sean Roosen, président du conseil d'administration et chef de la direction d'Osisko, a déclaré: « Nous sommes heureux de pouvoir compter sur la Banque Nationale du Canada à titre de partenaire financier alors que nous sommes à la recherche de nouvelles opportunités d'investissement afin de compléter notre solide base d'actifs. Avec l'ajout de cette facilité de crédit à son bilan solide, Osisko a considérablement amélioré sa flexibilité financière, permettant ainsi de soutenir ses initiatives de croissance dans le futur. »

À propos de Redevances Aurifères Osisko Ltée

Osisko est une société de redevances et de flux aurifères dont l'actif principal est une redevance de 5 % en rendement net de fonderie (« NSR ») sur la mine d'or Canadian Malartic, située à Malartic (Québec). La Société détient également une redevance de 2 % NSR sur les projets d'exploration aurifère Upper Beaver, Kirkland Lake et Hammond Reef, situés dans le nord de l'Ontario. La Société possède des liquidités de plus de 180 millions \$ CAD et un portefeuille d'investissements dans des sociétés d'exploration émergentes. Tel qu'annoncé le 17 novembre 2014, Osisko et Virginia ont conclu une entente définitive de regroupement des deux sociétés visant la création d'une nouvelle société de redevances intermédiaire de premier plan, détentrice de deux redevances aurifères de calibre mondial situées au Québec.

Énoncés prospectifs

Certains énoncés compris dans le présent communiqué peuvent être réputés des « énoncés prospectifs ». Tous les énoncés dans le présent communiqué qui ne sont pas des énoncés de faits historiques et qui font référence à des événements ou à des développements qu'Osisko prévoit sont des énoncés prospectifs. Les énoncés prospectifs sont des énoncés qui ne sont pas des faits historiques et qui sont généralement, mais pas forcément, signalés par l'emploi de mots comme « prévoit », « planifie », « anticipe », « croit », « a l'intention de », « estime », « projette », « potentiel », « prévus » et d'autres expressions semblables, ou se rapportent à des événements ou à des conditions qui « se produiront » ou qui « pourraient » ou « devraient » se produire, notamment, la satisfaction des conditions préalables au prélèvement sur la facilité de crédit renouvelable, la réalisation des avantages prévus de cette facilité de crédit renouvelable incluant l'acquisition de redevances et le financement de flux de métaux précieux (precious metal stream). Bien qu'Osisko soit d'avis que les attentes exprimées dans ces énoncés prospectifs se fondent sur des hypothèses raisonnables, ces énoncés ne garantissent pas les résultats futurs, et les résultats réels pourraient différer sensiblement des résultats prévus dans les énoncés prospectifs. Parmi les facteurs qui pourraient faire en sorte que les résultats réels diffèrent sensiblement des résultats prévus dans les énoncés prospectifs, citons notamment, l'impossibilité de satisfaire aux conditions préalables à la signature et la remise de la Facilité de Crédit Renouvelable, l'impossibilité d'acquiescer des redevances et à financer des flux de métaux précieux (precious metal stream), les prix de l'or, le droit de redevance d'Osisko, l'accès à des consultants qualifiés, les résultats d'activités d'exploitation, d'exploration et de développement miniers des propriétés en regard desquelles Osisko détient une redevance, les risques non assurés, l'évolution de la réglementation, les vices de titres, la disponibilité de la main-d'œuvre, du matériel et de l'équipement, les délais d'obtention des approbations gouvernementales ou judiciaires, le rendement réel des installations, de l'équipement et des procédés par rapport aux spécifications et aux attentes, les impacts environnementaux imprévus sur les coûts d'exploitation, les prix sur le marché, l'accès soutenu à des capitaux et du financement, la conjoncture économique et commerciale générale ainsi que les conditions générales sur les marchés. Ces facteurs sont plus amplement décrits dans l'annexe I de la circulaire d'information de la direction de Corporation Minière Osisko qui a permis de créer Osisko et qui est déposée sur SEDAR sous le profil de 1797729 Ontario Inc. (Auparavant: Corporation Minière Osisko), et qui procure également des hypothèses générales supplémentaires relativement à ces énoncés. Osisko met en garde le lecteur à l'effet que la liste de facteurs importants ci-dessus n'est pas exhaustive. Les investisseurs et les autres lecteurs qui se fondent sur les énoncés prospectifs contenus dans les présentes devraient porter une attention particulière aux facteurs mentionnés ci-dessus, ainsi qu'aux incertitudes qu'ils sous-tendent et aux risques qu'ils comportent. Osisko est d'avis que les attentes reflétées dans ces énoncés prospectifs sont raisonnables, mais il n'y a aucune garantie que ces attentes s'avéreront exactes et par conséquent, l'on ne devrait pas se fier indûment aux énoncés prospectifs compris dans ce communiqué. Ces énoncés sont établis uniquement en date du présent communiqué de presse. Osisko n'assume aucunement l'obligation de les mettre à jour ou de les réviser publiquement, que ce soit par suite de l'obtention de nouveaux renseignements, en raison d'événements futurs ou pour toute autre raison, sauf si la loi applicable l'exige.

Pour de plus amples informations, veuillez contacter :

John Burzynski
Vice-président principal, développement des affaires
Tel. (416) 363-8653
jburzynski@osiskogr.com

Joseph de la Plante
Vice-président, développement corporatif
Tel. (514) 940-0670
jdelaPlante@osiskogr.com